

Direction Générale de la Culture
et des Beaux-Arts.
Ministère de l'Education Nationale
B.P. 622 KIGALI.--

Kigali, le 20/7/1976.

CL
22. 7. 1976
4

A l'intention de son Excellence
Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale.

KIGALI.--

Objet: Conclusions de la
réunion du 19/7/1976.

En date du 19 juillet 1976, Messieurs
NTIGURA Jean, Directeur général, MULISA Thomas, Directeur,
TWAGIRUMUKIZA Michel, Chef de bureau et MANIRAGABA-BALIBUTSA,
Chef de bureau ont tenu une réunion en vue de la réorganisation
du Service compte tenu du nouvel organigramme.

La réunion s'est tenue en deux séances,
notamment de 9h à 12h et de 14h30' à 17h sous la présidence de
Monsieur NTIGURA Jean. Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA a été chargé
de la rédaction des conclusions de la réunion. Ces conclusions
peuvent être résumées dans les points suivants:

1° Une démarcation de la Direction générale de la
Culture et des Beaux-Arts par rapport aux autres services ministé-
riels ayant des attributions de nature culturelle tels qu'il en
existe dans le Ministère de la Jeunesse, est nécessaire. Autrement
dit, une certaine interprétation des attributions de notre
Service est inévitable. Nous avons ainsi pensé que le rôle du
Ministère de la Jeunesse en tant que s'occupant de la Culture est
peut-être d'animer et d'organiser la jeunesse en vue d'une
"production" aussi bien qualitative que quantitative mais destinée
à la "consommation culturelle" immédiate. Par contre, nous pensons
que notre Service devrait davantage viser, non seulement à faire
mieux connaître chacun des domaines de la vie nationale dans
lesquels la Culture se manifeste d'une façon privilégiée, mais
aussi de faire en sorte que leur qualité culturelle soit constam-
ment rehaussée.

2° Dans la mesure où cette interprétation est exacte, il
s'avère nécessaire de définir le plus tôt possible une politique
culturelle générale qui pourra constamment servir de cadre de
référence aux activités ponctuelles de notre Service.
A cet effet, nous avons trouvé que la meilleure façon de procéder
serait celle-ci:

Qu'un document de travail soit d'abord élaboré, lequel
document serait soumis à la discussion publique des personna-
lités censées compétentes en matière de culture, avant d'être

soumis (après modification éventuelle) à l'approbation des instances supérieures.
M. MANIRAGABA-BALIBUTSA a été chargé de préparer ce document.

3° Cependant, même en attendant que cette politique culturelle générale soit définie, nous avons trouvé que notre Service ne peut s'acquitter sérieusement de sa tâche de coordonner au niveau national les activités ayant trait à la Culture et d'assurer la promotion de celle-ci, sans qu'un minimum de conditions soit réalisé, à savoir:

a) Que le Service soit systématiquement mis au courant de toutes les manifestations publiques présentant un intérêt culturel réel et que, dans la mesure du possible, plusieurs entrées gratuites pour chaque manifestation lui soient d'office assurées. Autrement dit, il faudrait, suivant les cas, que tous les fonctionnaires de ce Service qui contribuent organiquement à la promotion de la Culture nationale soient invités, quel que soit leur grade par ailleurs;

b) Qu'un contact permanent de notre Service avec les sous-préfets chargés de la Culture soit établi afin que non seulement nous soyons suffisamment mis au courant de leur programme culturel mais que, selon les cas et les possibilités, nous puissions leur apporter notre collaboration;

c) Que le département du Ministère de la Jeunesse spécialement chargé des manifestations culturelles nous tienne d'office au courant de ses programmes d'activités et qu'une consultation régulière ne puisse en aucun cas être considérée comme une ingérence. Autrement dit, il serait peut-être souhaitable qu'un modus vivendi soit convenu au moins au niveau des deux Ministres ou des Secrétaires généraux;

d) Que, de part une disposition ministérielle, les établissements scolaires nous mettent d'office au courant de leurs programmes de manifestations d'ordre culturel (représentations théâtrales, et autres activités semblables);

e) Qu'un centre spécial, en dehors des locaux qui abritent actuellement le Service soit mis à notre disposition, de préférence dans un site qui puisse favoriser l'imagination et la créativité. Le but de ce centre serait de nous servir de "laboratoire" ou d'"atelier culturel" dans lequel il serait possible d'élaborer des modèles visant à la perfection de la forme dans la plupart des domaines culturels rwandais. Ceci nous permettrait entre autres de préparer les programmes culturels pour les écoles, comme cela est stipulé dans l'organigramme. Un pareil centre ne devrait pas nécessairement être situé à Kigali-même ni entraîner d'énormes dépenses car il suffirait d'un certain minimum en matière d'équipement initial.

f) Que des précisions nécessaires soient données, en ce qui concerne les deux Directions du Ministère de l'Education Nationale, à savoir celle de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique et celle de la Recherche, Promotion et Conservation du Patrimoine culturel qui s'occupent l'une et l'autre de la promotion de la recherche scientifique, afin d'éviter sinon des conflits, au moins les doubles emplois éventuels;

g) Que, dans le même ordre de préoccupations, c'est-à-dire pour éviter de "faire de la Culture en l'air", il nous soit financièrement permis de constituer petit-à-petit un embryon de musée de la Direction générale de la Culture et des Beaux-Arts.

Ce petit musée spécial pourrait être constitué dans l'"atelier culturel" évoqué dans le paragraphe précédent.

h) Qu'à défaut d'un centre de documentation culturelle digne de ce nom, dont le Service devrait être doté, l'abonnement à certains journaux et périodiques nationaux ou étrangers ayant trait à la culture (nous serions prêts à en produire la liste), nous soit possible.

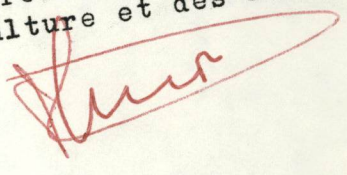
Rapporteur:

MANIRAGABA-BALIBUTSA.

Président:

NTIGURA Jean,

Directeur général de la
Culture et des Beaux-Arts.



Des. I. x5

9

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU PERSONNEL TENUE A LA DIRECTION
GENERALE DE LA CULTURE ET DES BEAUX-ARTS LE 9 DECEMBRE 1975.

Etaient présents:

- Monsieur NTIGURA Jean
- Monsieur MUKEZA Narcisse
- Monsieur BISANGWA Sylvestre
- Monsieur MULISA Thomas
- Monsieur MUNYAMANZI Alphonse
- Monsieur MULIHANO Benoît
- Monsieur TWAGIRUMUKIZA Michel
- Monsieur NYETERA Antoine (est venu vers 10 heures)
- Melle NIYONSENGA Pudentienne
- Melle KABAGWIRA Euphrasie
- Melle MUKAHIGIRO Didacienne
- Melle MUKAHIRWA Marie-Thérèse
- Monsieur KABOYI Pascal
- Monsieur SANGWA Claude.

Etaient absents:

- Monsieur MUGENZI Nathanaël
- Monsieur MWUMVANEZA André (en congé)
- Mme MANIRAGUHA Pétronille (en congé).

La réunion a commencé à 9 heures et 5 minutes.
Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général de la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts et Président de cette réunion, rappelle l'instruction présidentielle relative aux réunions des chefs de différents services: "le responsable du service doit réunir son personnel au moins 2 fois/an."
Les points suivants figuraient à l'ordre du jour:

- 1° le vol
- 2° la discipline et la conscience professionnelle
- 3° la répartition des tâches (fin de cette année).

I. LE VOL.

Depuis un certain temps, plusieurs cas de vol se constatent à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts: vol des piles, des cassettes, des feuilles, des livres, jusque même au détournement des fonds publics.
- Comment alors extirper ce grand vice? Quel est le remède contre ce mal?
- Il n'est pas à chercher ailleurs mais plutôt en nous-mêmes.

EX-106

8-75

Monsieur le Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale.
KIGALI.--

KIGALI.

Compte rendu.

Tasubiyu muli bimwe muri twashyamba mu nama yo kuva 9 ukubera
byane ibyerekaye wautima-ana (prof.) na kwi-kungahira igashyamba
kugira ngo ejo tudatanye intego yashyamba ya gukomera igashyamba (vol) kuko
akomeza ashya umushyamba ingeso yo gukurikira urusaku mu
byari byabaye icyorezo wo muri bimwe. Ariko kuri ubu bashyamba urusaku mu
umushyamba telefone akomereye umushyamba umushyamba umushyamba

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre
le verbal de la réunion tenue à la Directe

Monsieur le Secrétaire Général.

Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente, le procès-verbal de la réunion tenue en date du 22 juillet 1976 par le personnel affecté à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Directeur Général de la
Culture et des Beaux-Arts.
NTIGURA Jean.

Le Directeur Général de la
Culture et des Beaux-Arts.

NTIGURA Jean.

[illegible][illegible]

Kakaba kandidatseho: - izina
- isaha umuntu agendeyeho
- isaha ateganya kugarukiraho.

k.b.
REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE.

Direction Culture + B. Ms
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES CHEFS DES SERVICES DU
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, TENUE LE 11/5/1976.
==.==.==.==.==.==.==.==.

Objet de la réunion : Observations sur le fonctionnement des services du
Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur MUTEMBEREZI P. Claver, qui
présidait la réunion a d'abord fait remarquer aux chefs de services que,
pour la bonne marche de leurs services, ils doivent informer leur personnel
des sujets traités dans les réunions comme celle-ci.

Plusieurs points ont été examinés :

1°) Autorité du Personnel (à renforcer) :

- Certains services sont désorganisés, les supérieurs n'osent pas exercer leur autorité sur leurs subalternes.
- Vu que le travail du personnel est donné par l'autorité directe, chaque Directeur Général doit suivre la marche des dossiers, provoquer les discussions, renforcer l'esprit de collaboration, résoudre tous les problèmes et en cas de difficultés, les soumettre au Secrétaire Général ou au Ministre au besoin.
- De même, pour les Assistants Techniques, ils sont mis à la disposition du Ministère et doivent travailler sous l'autorité des chefs des services dont ils relèvent.

2°) Administration (travail par instructions) :

- Un manque de respect de la voie hiérarchique a été constaté. Certains agents se permettent de passer outre et même d'abroger les instructions de leurs supérieurs alors que l'hiérarchie est indispensable dans toute administration. Les instructions sont données par les supérieurs. De ce fait, l'entorse à une instruction par un subalterne doit être autorisée par son supérieur. La reconnaissance de la valeur de chaque personne doit être respectée.

3°) Cloisonnement des services :

- Un progrès sensible a été fait, mais il faut encore un effort pour parvenir à une collaboration tant horizontale que verticale.

EX-DIE

CP
5.8.76
7

Monsieur le Secrétaire Général
au Ministère de l'Education Nationale.
KIGALI.-

Compte rendu.

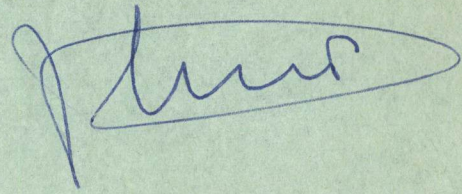
Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en
annexe de la présente, le procès-verbal de la réunion tenue en
date du 22 juillet 1976 par le personnel affecté à la Direction
Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Directeur Général de la
Culture et des Beaux-Arts.

NTIGURA Jean.



INYANDIKO-MVUGO Y'INAMA Y'ABAKOZI B'IBIRO
BY'UMUCO-KARANDE YO KU WA 22 NYAKANGA UW'1976.-

Inama yatangiye saa cyenda yuzuye, iyobowe na Bwana Ntigura Yohani, Diregiteri Jenerali ugenga ibyo biro.

Yatangiye asoma organigramu nshya kandi asobanura ingingo zayo zose. Akomeza adusaba kuyikulikiza neza kugira ngo akazi gashobore kugenda mu murongo uberanye n'ingingo zayo, kandi tukabigira tugamiye guteza imilimo yacu imbere.

Yasubiye muli bimwe twali twagezeho mu nama yo kuwa 9 ukuboza 1975, cyane cyane ibyerekeye umutima-nama (consc. prof.) no kwigengesera (discipline) kugira ngo ejo tudatana intego twiyemeje yo gukorera Igihugu.

Akomeza ashyigikira abihanganiye ingeso yo gukorakora (vol) kuko byali byabaye icyorezo mu bihe bishize. Aliko kandi agaya abatera urusaku mu biro n'abakoresha telefone bakarenza urugero kandi bazi ko nayo itwara amafara-nga atali make.

Ati: Mubari baratsinzwe n'akageso ko gufata ibitali ibyabo cyangwa abari babitangiye, mbasabye ko buli wese yiyibutsa niba yakwimenyaho ikintu atunze mubyi kandi ali icy'akazi kuba yakigarura mu bindi, kuko icyo aba ali igikoresho cyacu rusange kandi kili mu mugabane w'Igihugu.

Yahise atanga urugero ku bitabo byo gusoma; ati: Dushobora kubwitiza, aliko se bikagarurirwa igihe kugira ngo bishyirwe mu umubare w'ibindi bya leta, bityo n'abandi babikeneye bashobore kubisoma.

Yunzemo, ati: "Ntawe utazi ko ubukene atali ikinegu, ko dukwiye gukoresha neza ibyo dufite, ku buryo rubanda bajijukirwa ku byo dukora, kuko imfashanyo yaza ari uko babona ko tubangamiye n'ubukene, nyamara twashoboraga gukora byiza byinshi. Ngo "Ntawe ubyaza utiha umwuka". Atwibutsa ko ubundi umulimo w'Umuco-karande uruhije, kuko abawukoramo badakwiye kwicara mu biro gusa, ahubwo bagombaga kugenda hirya no hino mu mfuruka z'Igihugu, batara ibitekerezo n'imibereho y'abakurambere bacu, aliko ibyo bikicwa ahenshi nuko nta modoka zihagiye dufite. Twerekanye rero ubunini bw'umubyizi imwe dutunze itugezaho, nta cyatuma tudafashwa ku buryo twukubona kabili, ngo: "Agahimbaza umusyi kaba mu ngasire".

Ibyo gusohoka mu masaha y'akazi:

Aho Diregiteri Jenerali yatumenyesheje ko itembera ryacu likabije kandi ko dukwiye kwisubiraho. Mu nama yali yagiranye n'abanditse kuli organigramu nshya, bemeje gushyiraho "agapapuro" buli wese yajya yuzuza mu gihe yaba akeneye gusohoka.

Kakaba kanditseho: - izina

- isaha umuntu agendeyeho

- isaha ateganya kugarukiraho.

Ako gapapuro kateye impaka nyinshi cyane ku buryo igihe kinini aliko cyahaliwe. icyakora muli iryo suzuma ryako, tuza gusanga abenshi gusohoka byaterwaga n'umukoro muke twali dufite kubera itunganywa (organisation) ribi ry'imilimo.

Tukaba twizeye rero ko organigramu nshya aliyo izakemura icyo kibazo kuko uwanyuranya nayo, noneho byakwitwa "kunanirana".

Ubwo Diregiteri Jenerali yahereye aho atugabanya imilimo, kandi atwereka uko tuzafatanyaga n'Abategetsi bashya. Biteye bitya:

- 1) Mr. Ntigura Jean, azafatanyaga na: - Makeli Justin
- Gatabazi Cyprien.
- 2) Mr. Mulisa Thomas, azafatanyaga na: - Maniraguha Petronilla
- 3) Mr. Maniragaba Balibutsa, azafatanyaga na: - Mulihano Benoît
- Mukeza Narcisse
- Munyamanzi Alphonse
- Mugenzi Nathanael
- Bisangwa Sylvestre
- Nyetera Antoine
- De Yonghe Bruno
- 4) Mr. Twagirumukiza, azafatanyaga na: - Mwumvaneza André.

Abandi bazayoborwa na Rutayisire J.M.Vianney, abe aliwe ubagabanya ibyandikwa, akoreshe icyuma gitera amapica amabarwa yanditse (machine photocopieuse), kandi akwirakwize ibikoresho by'ibiro mu bakozi. Ibyerekeye icyo cyuma yahise yihanisha ko uzagikoresha ari uwo umwe gusa kubera ko gihora gipfa kandi ntawe uzi kugitunganya muli twe. Ati: Ukuyeho amabarwa ya Ministeri y'Uburezi, ibintu by'izindi Ministeri bizanyuzwamo ari uko babanje gutanga "Bon de commande". Ibintu byacu bwite nabyo nka za diplomu cyangwa inzandiko z'ubucuruzi (Reg. de commerce) ibyo byose birabujijwe kuli icyo cyuma.

Abaplanto, bagenewe gushyira isuku mu biro, gutumwa no kwinjiza rubanda bashaka umukozi runaka.

Ubwo Bwana Ntigura amaze gusobanura ibika byose bya organigramu no kutubwira uko tuzakorana tuyikulikije, ijamba ryahawe abali bagize inama bafite gusobanura icyo batumvise neza.

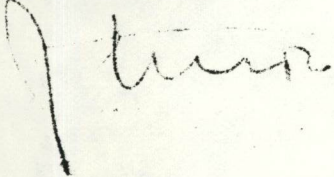
Bageze ku kibazo cyo kuzuza agapapuro mbere yo gusohoka, icyo jambo ryateye impaka ndende, ku buryo abenshi basabye ko icyo ngingo ikwiye gusubirwaho, ndetse icyo cyemezo kikaba cyavaho. Ubwo bamaze kunegura impande mbi kandi nyinshi zaterwa nako gapapuro, bashoje bavuga, bati: Mbere yo kwiga ibihano, ubwo dufite organigramu nshya, reka twige uburyo bwo gukora kuko abenshi iryo zerera riterwa no kugira imilimo mbarwa.

Bungamo bati: Ubundi Diregiteri Jenerali niwe waturebaga, none ubwo tubonye abandi bamwungiliye, aho tuzigira hanwe uburyo bushya bwo gukora, mbese bwazatuma uwali ufite icyo ngeso yakwisubiraho, bita oya se wawundi uyobora ikipi akoramo akaba yakora note kuli Diregiteri Jenerali, amusobanulira ubugande

bw'uwo mukozi, akaba yacirwa urubanza muli gacaca abalirwamo, byaba ngombwa, bigashyikilizwa ubutegetsu burenzeho.

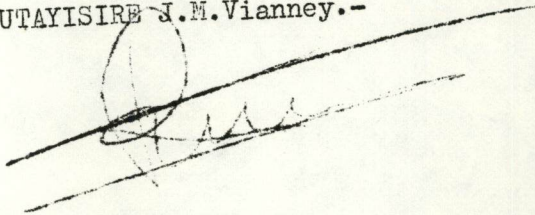
Inama yashoje imilimo saa kumi, twiyemeje kwikosora no kwita kuli discipline, kandi tukarwanya imico mibi yose yali yaligize imbata, nko kwitemberera bamwe bitwaje ko imilimo ari mikeya, no gusakuza mu biro kuko bibuza abafite imilimo kuyikora mu ituze.

Umuyobozi w'inama,
NTIGURA Jean.-



Umwanditsi w'inama,

RUTAYISIRE J.M.Vianney.-



k.b.

REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES CHEFS DES SERVICES DU
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, TENUE LE 11/5/1976.
=====

Objet de la réunion : Observations sur le fonctionnement des services du
Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur MUTEMBEREZI P. Claver, qui
présidait la réunion a d'abord fait remarquer aux chefs de services que,
pour la bonne marche de leurs services, ils doivent informer leur personnel
des sujets traités dans les réunions comme celle-ci.

Plusieurs points ont été examinés :

1°) Autorité du Personnel (à renforcer) :

- Certains services sont désorganisés, les supérieurs n'osent pas exercer leur autorité sur leurs subalternes.
- Vu que le travail du personnel est donné par l'autorité directe, chaque Directeur Général doit suivre la marche des dossiers, provoquer les discussions, renforcer l'esprit de collaboration, résoudre tous les problèmes et en cas de difficultés, les soumettre au Secrétaire Général ou au Ministre au besoin.
- De même, pour les Assistants Techniques, ils sont mis à la disposition du Ministère et doivent travailler sous l'autorité des chefs des services dont ils relèvent.

2°) Administration (travail par instructions) :

- Un manque de respect de la voie hiérarchique a été constaté. Certains agents se permettent de passer outre et même d'abroger les instructions de leurs supérieurs alors que l'hiérarchie est indispensable dans toute administration. Les instructions sont données par les supérieurs. De ce fait, l'entorse à une instruction par un subalterne doit être autorisée par son supérieur. La reconnaissance de la valeur de chaque personne doit être respectée.

3°) Cloisonnement des services :

- Un progrès sensible a été fait, mais il faut encore un effort pour parvenir à une collaboration tant horizontale que verticale.

4°) Secrétariat Général (Courrier et Archives + Dactylographie) :

a) Courrier et Archives :

- Au Ministère de l'Education Nationale, le courrier circule entre le Secrétariat Général et les services, parfois accuse des retards considérables alors que le Bureau "Courrier et Archives" est un département qui doit faciliter la coordination des divers services.
- Aussi, après l'expédition du courrier, les dossiers traités doivent être acheminés dans les services qui les ont préparés. Pour vérification éventuelle du courrier sorti, le Secrétariat Général se référera à la copie rose qui est classée dans ses archives.
- Pour simplifier le circuit, chaque Direction Générale doit avoir un petit secrétariat et un indicateur (sorte d'aide-mémoire) pour y noter le courrier entré et sorti. Le Bureau "Courrier et Archives" reçoit tout le courrier, en assure l'expédition et l'acheminement dans les différents services du Ministère.
- Les Directions des Affaires Financières et du Service de Financement et de constructions Scolaires qui n'ont pas de Directions Générales créeront des secrétariats à leur usage.

N.B. : Toujours, pour la meilleure coordination des services, un dossier mal acheminé doit être retransmis au Bureau "Courrier et Archives" qui l'orientera dans le service concerné.

b) Secrétariat-Dactylo :

- Au Secrétariat, il a été remarqué que certains dactylographes n'acceptent pas le travail qui leur est distribué.
- Normalement, le Chef du Bureau "Courrier et Archives" doit distribuer les travaux aux dactylographes. En cas de refus ou de jérémiades par ces derniers, la question est soumise au Secrétaire Général qui prend les sanctions qui s'imposent ; en cas de difficultés le Ministre se prononce sur le cas.

5°) Utilisation des véhicules :

- Un laissez-aller se manifeste dans l'utilisation des véhicules du Ministère. Certains chauffeurs rentrent avec les clés de contact ou se promènent avec les véhicules sans une autorisation préalable.
- Pour mettre fin à ces abus, le Directeur Général responsable des véhicules mis à la disposition de son service doit en assurer le contrôle.
- La Gestion des Services Généraux doit garder les clés, assurer la distribution des bons d'essence, s'occuper des réparations et contrôler l'utilisation des véhicules.

.../...

REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION AVEC LE PERSONNEL
DE LA CATEGORIE DE DIRECTION DU MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE DU 13 OCTOBRE 1975.-

Participaient à la Réunion :

- Outre le Ministre de l'Education Nationale qui présidait,
- Monsieur GASHEGU Dismas, Secrétaire Général à l'Education Nationale,
 - Monsieur GAKUBA Callixte, Directeur Général de la Coordination et du Contentieux,
 - Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts,
 - Monsieur NDWANYI Jean-Baptiste, Directeur des Affaires Financières au Ministère de l'Education Nationale;
 - Monsieur RUTAGENGWA Stanislas, Directeur de la Coordination et du Contentieux;
 - Monsieur IYAMUREMYE Froduald, Directeur de l'Enseignement Secondaire et Supérieur à l'Education Nationale.

Etaient absents :

- Monsieur NSENGIMANA Théoneste, Directeur au Bureau d'Etudes et Recherches Pédagogiques;
- Monsieur IYAMUREMYE Pierre-Claver, Directeur au Bureau d'Etudes et Recherches Pédagogiques;
- Monsieur KANYAMUGARA Alphonse, Directeur de l'Enseignement Primaire et Post-Primaire.

Ordre du Jour :

L'harmonisation des services pour un meilleur rendement.
La réunion a commencé 15 H 15', sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

L'Autorité et le Personnel :

Après avoir fait le tour d'horizon de tous les services, le Ministre invite tous les responsables à savoir lier l'humanité et l'autorité pour mieux instaurer la discipline et le sérieux dans leurs services respectifs. C'est seulement de cette façon que le Ministère marchera bien et pourra être fructueux pour tout le Pays.

Dans chaque service, chacun doit connaître ses attributions et les responsables doivent s'assurer de la discipline dans leurs différents services.

.../...

Les absences vraiment injustifiées (aller au marché, à l'hôpital) devraient se réduire autant que possible, car tout travail doit s'accomplir régulièrement. Que chaque service soit ordonné, planifié, de façon à y faciliter toutes les opérations. Le Ministre insiste sur le décloisonnement des services (Etudes et Recherches Pédagogiques et le projet français : "Bureau Pédagogique pour l'enseignement primaire" en vue d'une plus grande efficacité dans les départements.

Le Courrier et Archives :

Un département qui devrait faciliter la marche normale des services en transmettant rapidement et régulièrement les dossiers est à réorganiser.

Utilisation des véhicules :

Chaque Directeur Général ou Directeur en l'absence du Secrétaire Général qui centralise la gestion des véhicules devrait suivre le mouvement des chauffeurs même s'ils sont difficiles à discipliner. Il faudrait assurer la bonne utilisation de ces véhicules, c'est pour cela d'ailleurs que chaque service a un ou deux véhicules à sa disposition, pour permettre au personnel de différents services de se rendre sur les lieux de travail quand c'est nécessaire.

Le fonctionnement des services :

Le Ministre demande à tous les membres de la réunion de savoir travailler sous forme d'instructions. Si jamais il faut changer une instruction quelconque l'autorité responsable en fin de compte devrait être avertie, du pourquoi de ce changement. Le Ministre, responsable de l'harmonie de tout le Ministère c'est lui en principe qui prend la décision finale, en son absence le Secrétaire Général après consultation préalable des services concernés.

Echanges sur les différents problèmes :

Le Secrétaire Général :

- En ce qui concerne la lenteur dans la transmission de courrier, l'anomalie provient avant tout de l'instabilité du personnel affecté à ce poste, la dispersion des bureaux et l'exiguïté des locaux.
- La gestion des véhicules reste encore délicate, vu un laisser-aller manifeste chez les chauffeurs.
- Parlant du personnel, tout le monde est d'accord qu'il faut raviver la conscience professionnelle, exiger le rendement aussi bien que la présence.

.../...

- Afin d'éviter l'utilisation de plusieurs véhicules simultanément, chaque Direction Générale doit élaborer un tableau de tournées (inspections) et l'afficher de manière que tout le monde en soit au courant et que les inspections dans une même région se fassent avec i, seul véhicule.

6°) Divers :
.....

- a) Secret professionnel : Certains agents du Ministère ne savent pas tenir le secret professionnel qui, normalement doit être gardé jusqu'à la sortie officielle du document.
- b) Téléphones : Vu que les téléphones sont mal répartis, entre les divers services, le gestionnaire essaiera d'en assurer la bonne répartition.

En conclusion, le Ministre a encore attiré l'attention des responsables des services sur la collaboration dans l'étude des dossiers. Il a souligné le principe de la cooresponsabilité dans le fonctionnement du Ministère et a indiqué que la mise en application de ce principe requiert une collaboration franche.

Vu pour approbation,
Dismas GASHEGU,
Secrétaire Général à
l'Education Nationale.
Sé.

Le Rapporteur
Marie-Rose MUKABUDUWE
Responsable du Bureau
"Courrier et Archives".
Sé.

REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION AVEC LE PERSONNEL
DE LA CATEGORIE DE DIRECTION DU MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE DU 13 OCTOBRE 1975.-

Participaient à la Réunion :

- Outre le Ministre de l'Education Nationale qui présidait,
- Monsieur GASHEGU Dismas, Secrétaire Général à l'Education Nationale,
 - Monsieur GAKUBA Callixte, Directeur Général de la Coordination et du Contentieux,
 - Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts,
 - Monsieur NDWANYI Jean-Baptiste, Directeur des Affaires Financières au Ministère de l'Education Nationale;
 - Monsieur RUTAGENGWA Stanislas, Directeur de la Coordination et du Contentieux;
 - Monsieur IYAMUREMYE Froduald, Directeur de l'Enseignement Secondaire et Supérieur à l'Education Nationale.

Etaient absents :

- Monsieur NSENGIMANA Théoneste, Directeur au Bureau d'Etudes et Recherches Pédagogiques;
- Monsieur IYAMUREMYE Pierre-Claver, Directeur au Bureau d'Etudes et Recherches Pédagogiques;
- Monsieur KANYAMUGARA Alphonse, Directeur de l'Enseignement Primaire et Post-Primaire.

Ordre du Jour :

L'harmonisation des services pour un meilleur rendement.

La réunion a commencé 15 H 15', sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

L'Autorité et le Personnel :

Après avoir fait le tour d'horizon de tous les services, le Ministre invite tous les responsables à savoir lier l'humanité et l'autorité pour mieux instaurer la discipline et le sérieux dans leurs services respectifs. C'est seulement de cette façon que le Ministère marchera bien et pourra être fructueux pour tout le Pays.

Dans chaque service, chacun doit connaître ses attributions et les responsables doivent s'assurer de la discipline dans leurs différents services.

.../...

Les absences vraiment injustifiées (aller au marché, à l'hôpital) devraient se réduire autant que possible, car tout travail doit s'accomplir régulièrement. Que chaque service soit ordonné, planifié, de façon à y faciliter toutes les opérations. Le Ministre insiste sur le décloisonnement des services (Etudes et Recherches Pédagogiques et le projet français : "Bureau Pédagogique pour l'enseignement primaire" en vue d'une plus grande efficacité dans les départements.

Le Courrier et Archives :

Un département qui devrait faciliter la marche normale des services en transmettant rapidement et régulièrement les dossiers est à réorganiser.

Utilisation des véhicules :

Chaque Directeur Général ou Directeur en l'absence du Secrétaire Général qui centralise la gestion des véhicules devrait suivre le mouvement des chauffeurs même s'ils sont difficiles à discipliner. Il faudrait assurer la bonne utilisation de ces véhicules, c'est pour cela d'ailleurs que chaque service a un ou deux véhicules à sa disposition, pour permettre au personnel de différents services de se rendre sur les lieux de travail quand c'est nécessaire.

Le fonctionnement des services :

Le Ministre demande à tous les membres de la réunion de savoir travailler sous forme d'instructions. Si jamais il faut changer une instruction quelconque l'autorité responsable en fin de compte devrait être avertie, du pourquoi de ce changement. Le Ministre, responsable de l'harmonie de tout le Ministère c'est lui en principe qui prend la décision finale, en son absence le Secrétaire Général après consultation préalable des services concernés.

Echanges sur les différents problèmes :

Le Secrétaire Général :

- En ce qui concerne la lenteur dans la transmission de courrier, l'anomalie provient avant tout de l'instabilité du personnel affecté à ce poste, la dispersion des bureaux et l'exiguïté des locaux.
- La gestion des véhicules reste encore délicate, vu un laisser-aller manifeste chez les chauffeurs.
- Parlant du personnel, tout le monde est d'accord qu'il faut raviver la conscience professionnelle, exiger le rendement aussi bien que la présence.

.../...

- Afin d'éviter l'utilisation de plusieurs véhicules simultanément, chaque Direction Générale doit élaborer un tableau de tournées (inspections) et l'afficher de manière que tout le monde en soit au courant et que les inspections dans une même région se fassent avec i, seul véhicule.

6°) Divers :
.....

- a) Secret professionnel : Certains agents du Ministère ne savent pas tenir le secret professionnel qui, normalement doit être gardé jusqu'à la sortie officielle du document.
- b) Téléphones : Vu que les téléphones sont mal répartis, entre les divers services, le gestionnaire essaiera d'en assurer la bonne répartition.

En conclusion, le Ministre a encore attiré l'attention des responsables des services sur la collaboration dans l'étude des dossiers. Il a souligné le principe de la cooresponsabilité dans le fonctionnement du Ministère et a indiqué que la mise en application de ce principe requiert une collaboration franche.

Vu pour approbation,
Dismas GASHEGU,
Secrétaire Général à
l'Education Nationale.
Sé.

Le Rapporteur
Marie-Rose MUKABUDUWE
Responsable du Bureau
"Courrier et Archives".
Sé.

13.22/03.4

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION
DE CONTROLE DES FILMS TENUE LE 5 SEPTEMBRE 1975

Etaient présents:

- NYABYENDA Boniface, Directeur Général de l'Office Rwandais d'Information qui a présidé la réunion.
- MUSABE Pasteur, Chef de Bureau au Ministère de la Jeunesse, membre.
- MUNYANKAKA Sylvère du S.C.R., membre.
- NYIRAJYAKERA Constance, du S.C.R., membre.
- HABUYAMBERE Gaspard, Directeur du Département Cinéma-Photo à l'Office Rwandais d'Information, membre.

Etaient excusés:

- NTIGURA Jean, Directeur Général de la Culture et des Beaux Arts Ministère de l'Education Nationale, membre.
- GATANA Athanase, du S.C.R., membre.

Etaient absents:

- MUGANGA Juvénal, Directeur au Département de l'Intérieur au Ministère de l'Intérieur, membre.

A l'ordre du jour figuraient 3 points:

1. Prise de contact
2. Explications de la genèse de la création de la commission de contrôle des films
3. Divers

C'est à 9 h 25 que le Directeur Général de l'Office Rwandais d'Information ouvre la séance. Il fait remarquer que c'est regrettable que tous les membres ne soient pas présents à cette séance qui est une première prise de contact. Ensuite il procède à l'explication de la genèse de cette commission.

La genèse de la commission de contrôle des films

Dans les attributions de l'Office Rwandais d'Information figure la censure de toutes les publications. Actuellement nous nous occupons surtout du cinéma, mais plutard, nous étendrons aussi nos activités sur les écrits. Personne n'ignore qu'il ya déjà des ouvrages immoraux qui commencent à s'infiltrer de plus en plus dans la population (livres obscènes, revues pornographiques, etc...). Si nous commençons par le film, c'est parce que son contrôle est plus urgent vu qu'il a un impact immédiat sur les masses, dans le bon comme dans le mauvais sens. Jusqu'il ya peu de temps, rien n'avait été entrepris pour l'exécution de cette attribution. Alors la présidence m'a rappelé l'importance de la censure. (Lecture de la lettre N° 252/01.11 du 18 mars 1975 émanant de la présidence). Suite à ce rappel, nous avons essayé, comme mesure provisoire, de suivre de plus près les distributeurs.

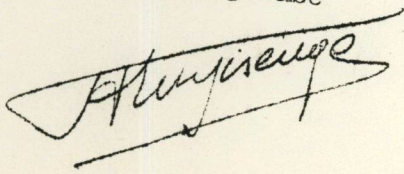
.../...

Trois distributeurs ont été identifiés jusqu'ici. Pour ce qui est de l'exploitation des Ambassades. Pour ce qui est de l'exploitation des Sierra, Mumena et les compte du genre de public qui fréquente les différents Sierra, Mumena et les Le public de la Sierra est assimilé à celui de l'Hôtel Fa... nous avons tenu public normalement averti et constitué par des étrangers ou adultes et souvent formés. Il peut tout voir des films qui nous sont présentés jusqu'ici. La seule précaution à prendre est d'éviter que les mineurs n'y entrent quand il ne le faut pas, ou bien que les étrangers ne s'y fassent accompagner par des mineurs rwandais, notamment féminins. Ici on peut encore attirer l'attention sur le sens relatif de "mineur". Une personne peut être majeure de par son âge, mais mineure intellectuellement. Il ya donc beaucoup de critères à prendre en considération. Cette tâche de contrôle est extrêmement délicate. On doit être objectif et tenir compte du contexte du milieu social, économique et culturel dans lequel on est situé. Pour juger de la valeur d'un film, une seule personne ne suffit pas. C'est pour cela qu'une commission a été mise sur pied. Après cette brève explication, certaines questions furent posées. Un membre s'informa sur le délai à impartir aux distributeurs, entre la livraison du film à la commission de contrôle et la délivrance du visa d'exploitation. Sur cette question on s'accorda sur deux semaines. Dans ce contexte, le Directeur Général attira l'attention de tous sur deux faits:

- la commission doit éviter de léser les intérêts commerciaux des distributeurs
- les distributeurs doivent s'adapter aux réalités existantes.

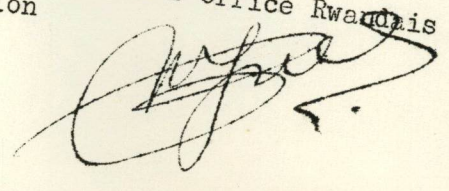
Un autre membre fit remarquer que dans le pays, le centre culturel français dispose d'un réseau assez important d'exploitation de film. On dit aussi que leur équipement serait d'une quinzaine d'appareils de projection qui sont loués par les divers intéressés à travers tout le pays. Cette remarque fit naturellement soulever la question de savoir si ce centre culturel se soumet aussi à cette mesure de contrôle. Le Directeur Général répondit que jusqu'ici cela n'a pas encore été le cas mais que désormais on va leur rappeler le fait qu'ils doivent s'y conformer. Après ce débat, le Directeur Général proposa à tous les membres présents d'aller assister au visionnement d'un film qui avait lieu à la salle de la Sierra. Cette séance de vision devra, lors de la prochaine rencontre, servir d'objet d'échange de vues sur la projection du film au Rwanda. Pour ce qui concerne la prochaine rencontre, on se mit d'accord sur le lundi 8 septembre à 9 h. Cette séance du 5 septembre, qui constituait une première prise de contact entre les membres et une première approche de l'examen de la tâche qui attend la commission et de la recherche d'une méthode de travail, fut close par un communiqué de presse à faire passer à la radio pour sensibiliser le public sur l'existence d'une commission de contrôle des films.

Rapporteur
TUYISENGE Alphonse



Fait à Kigali, le 8 septembre 1975

Président
NYABYENDA Boniface
Directeur Général de l'Office Rwandais
d'Information



14.25
24.7
/A.B./

REPUBLIQUE RWANDAISE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Office Rwandais d'Information
(O R I N F O R)
B.P. 83 - Tél. 5665-5666
KIGALI

Objet: Commission de
contrôle des Films.

Kigali, le 3 septembre 1975

N° 290/12.04.1

1322/01.1

Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général de
la Culture et des Beaux Arts au Ministère
de l'Education Nationale

K I G A L I.-

Monsieur MUCANGA Juvénal, Directeur au
Département de l'Intérieur au Ministère
de l'Intérieur

K I G A L I.-

Monsieur MUSABE Pasteur, Chef de Bureau
Ministère de la Jeunesse

K I G A L I.-

Monsieur MUHAMYANKAKA Sylvère, Mademoiselle
NYIRAJYAKERA Constance, Monsieur GATANA Athanase
Service Central des Renseignements

K I G A L I.-

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la première
réunion de la Commission de contrôle des films qui se tiendra à l'Office
Rwandais d'Information Vendredi le 5 septembre 1975 à 9heures du
matin.

L'ordre du jour vous sera communiqué ce

jour même.

Le Directeur Général de l'Office
Rwandais d'Information
NYABYENDA Boniface

Copie pour Information à:

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I.-

-Monsieur le Ministre de l'Intérieur

K I G A L I.-

-Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

K I G A L I.-

-Monsieur le Ministre de la Jeunesse

K I G A L I.-

-Service Central des Renseignements

K I G A L I.-

lieu et classe

18.11.75

13-22/04-1

ds. I.X5

REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE

2

PROCES-VERBAL DE LA REUNION AVEC LE PERSONNEL
DE LA CATEGORIE DE DIRECTION DU MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE DU 13 OCTOBRE 1975.

Participaient à la Réunion:

Outre le Ministre de l'Education Nationale qui présidait,

- Monsieur GASHEGU Dismas, Secrétaire Général à l'Educat.Nationale,
- Monsieur GAKUBA Callixte, Directeur Général de la Coördination et du Contentieux;
- ✓ - Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts;
- Monsieur NDWANYI Jean-Baptiste, Directeur des Affaires Financières au Ministère de l'Education Nationale;
- Monsieur RUTAGENGWA Stanislas, Directeur de la Coördination et du Contentieux;
- Monsieur IYAMUREMYE Froduald, Directeur de l'Enseignement Secondaire et Supérieur à l'Education Nationale.

Etaient absents:

- Monsieur NSENGIMANA Théoneste, Directeur au Bureau d'Etudes et Recherches Pédagogiques;
- Monsieur IYAMUREMYE Pierre-Claver, Directeur au Bureau d'Etudes et Recherches Pédagogiques;
- Monsieur KANYAMUGARA Alphonse, Directeur de l'Enseignement Primaire et Post-Primaire.

Ordre du Jour:

L'harmonisation des services pour un meilleur rendement.

La réunion a commencé à 15H15', sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

L'Autorité et le Personnel:

Après avoir fait le tour d'horizon de tous les services, le Ministre invite tous les responsables à savoir lier l'humanité et l'autorité pour mieux instaurer la discipline et le sérieux dans leurs services respectifs. C'est seulement de cette façon que le Ministère marchera bien et pourra être fructueux pour tout le Pays.

Dans chaque service, chacun doit connaître ses attributions et les responsables doivent s'assurer de la discipline dans leurs différents services.

Les absences vraiment injustifiées (aller au marché, à l'hôpital) devraient se réduire autant que possible, car tout travail doit s'accomplir régulièrement. Que chaque service soit ordonné, planifié, de façon à y faciliter toutes les opérations. Le Ministre insiste sur le délestage des services (Etudes et Recherches Pédagogiques et le projet français: "Bureau Pédagogique pour l'enseignement primaire" en vue d'une plus grande efficacité dans les départements.

*l'importance
du personnel*

Le Courrier et Archives:

Un département qui devrait faciliter la marche normale des services en transmettant rapidement et régulièrement les dossiers est à réorganiser.

Utilisation des véhicules:

Chaque Directeur Général ou Directeur en l'absence du Secrétaire Général qui centralise la gestion des véhicules devrait suivre le mouvement des chauffeurs même s'ils sont difficiles à discipliner. Il faudrait assurer la bonne utilisation de ces véhicules, c'est pour cela d'ailleurs que chaque service a un ou deux véhicules à sa disposition, pour permettre au personnel de différents services de se rendre sur les lieux de travail quand c'est nécessaire.

Le fonctionnement des services:

Le Ministre demande à tous les membres de la réunion de savoir travailler sous forme d'instructions. Si jamais il faut changer une instruction quelconque l'autorité responsable en fin de compte devrait être avertie, du pourquoi de ce changement. Le Ministre, responsable de l'harmonie de tout le Ministère c'est lui en principe qui prend la décision finale, en son absence le Secrétaire Général après consultation préalable des services concernés.

Echanges sur les différents problèmes:

Le Secrétaire Général:

- En ce qui concerne la lenteur dans la transmission de courrier, l'anomalie provient avant tout de l'instabilité du personnel affecté à ce poste, la dispersion des bureaux et l'exiguïté des locaux.
- La gestion des véhicules reste encore délicate, vu un laisser-aller manifeste chez les chauffeurs.
- Parlant du personnel, tout le monde est d'accord qu'il faut raviver la conscience professionnelle, exiger le rendement aussi bien que la présence.

- L'administration du personnel enseignant au primaire retient l'attention du Ministre; bien que constituer leur dossier ne soit pas chose facile. On se demande alors si le problème ne serait pas allégé si on constituait leur dossier d'abord à l'échelon d'arrondissement. Mais le problème des locaux handicape de nouveau la mise au point des dossiers.

En conclusion, le Ministre de l'Education Nationale clôture la séance à 19H30' en invitant les responsables des services à faire plus d'effort pour dépasser les difficultés provenant de l'étendue du Ministère de l'Education Nationale. Il faut savoir que ce qu'on fait n'est pas pour un tel Ministère, mais plutôt pour tout le Pays.

Fait à Kigali, le 14 octobre 1975.

Secrétaire-Rapporteur,
NIKUZE Pascasie.-

Vu pour accord:
Le Secrétaire Général à
l'Education Nationale,
Dismas GASHEGU.-

